

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2020

Présents : BARNOUIN Karina, RAINERI Gérard, MORALES David, ABELY Michel, BOLLE Erick, COLIN Hubert, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric, REYNAUD Yohan.
Pouvoir : Madame POYOL Julie à Monsieur MARCHWACKI Eric.
Absent : Monsieur COLIN Patrick

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

M. le Maire, Gérard RAINERI, ouvre la séance à 18H45. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020.

1/ Travaux 2021 :

La commission « travaux » s'est réunie le jeudi 24 septembre. Lecture des projets pour 2021 :

- Etude du projet d'un café restaurant, salle polyvalente, place de la mairie, avec la participation du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE Vaucluse).
- Sécurisation divers chemins
- Réfection de la voirie du chemin des Chênes Verts (100 mètres d'enrobé en 3 mètres de largeur),
- Enfouissement ligne électrique chemin du Puits, travaux réalisés par le Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV)
- Aménagement du parvis de la chapelle,
- Divers travaux de fonctionnement : entretien des fossés et valats, taille d'un platane aux Granges de Fer

Des devis seront sollicités afin de préparer le budget 2021 et de prioriser les travaux. Vote pour à l'unanimité.

Le Point d'Apport Volontaire (PAV) aux Granges de Fer sera réalisé en 2022.

Au préalable, une étude d'aménagement de la place sera réalisée permettant ainsi une vision d'ensemble.

Au chemin du Puits, des ralentisseurs ont été demandés, reportés ultérieurement.

2/ Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations

La commission « urbanisme » s'est rassemblée le lundi 21 septembre pour débattre sur le projet du plan local d'urbanisme (PLU). Le PLU est le principal document de planification du village en matière d'urbanisme.

M. le Maire rappelle que l'assainissement collectif est un préalable à la constructibilité d'un terrain. Or il s'avère que le chemin de la Chapelle n'est pas doté d'un réseau d'assainissement collectif. De plus, la voirie est trop étroite pour une éventuelle intervention des services de secours.

Sur un plan financier, il serait plus judicieux d'ouvrir à la constructibilité des terrains dans le bourg et déjà raccordés à la station d'épuration.

De ce fait, il propose d'inscrire en zone non-urbanisée le chemin de la Chapelle et d'ouvrir en zone urbanisée deux parcelles au quartier de la Tuilière (assainissement existant, voirie en bon état). A proximité du village, un habitat dense pourrait être projeté et un habitat plus espacé sur la partie résidentielle de la Tuilière.

A l'issue de la réunion, M le Maire a contacté le bureau d'études « Latitude » en charge du PLU du village. Le coût supplémentaire est estimé à 14 575€ HT (reprise du Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD, reprise des OAP et du projet réglementaire, mise à jour de l'évaluation environnementales, constitution du dossier d'arrêt, assistance à la nouvelle consultation des Personnes Publiques Associées ((PPA)), préparation des réunions).

Des prestations optionnelles pourront être facturées, à savoir :

- Réunion supplémentaire : 600€
- Assistance saisine : 600€
- Notice enquête publique : 600€
- Dossier papier PLU : 260€
- Orientations d'Aménagement et de Programmation OAP : 900€
- Dossier Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers : 1 200€

Après réflexion, le conseil municipal souhaite au regard des enjeux, reporter cette question à une autre séance du conseil et sollicite une note explicative.

3/ Vote des subventions aux associations et assainissement :

- Réception d'un courriel émanant de l'Association des Maires de Vaucluse, suite à la double explosion dans le port de Beyrouth, l'association ACTED collecte des fonds. Vote contre à l'unanimité.
- Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) nous sollicite pour l'obtention d'une aide sous forme d'adhésion pour un montant de 50€. Aide accordée en 2018 et 2019. Vote contre à l'unanimité.
- Afin de financer l'intervention d'un technicien à la station d'épuration, il convient d'attribuer une subvention communale de 1 000€ au budget assainissement. Vote pour à l'unanimité.
- Lecture du courrier de l'Association des Maires de Vaucluse concernant les inondations dans les Alpes Maritimes. L'assemblée propose d'aider financièrement un village sinistré d'une population équivalente à la nôtre, à hauteur de 1 000€. Vote pour à l'unanimité.

4/ Décision modificative :

Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires pour mandater le prestataire en charge de la station d'épuration :
Imputation budgétaire : 618 Dépenses 1000€ 747 recettes : 1000€. Vote pour à l'unanimité.

5/ Convention de fermeture et d'entretien des passages à gué lors des intempéries :

M. le Maire a rencontré le technicien de Vaison afin d'élaborer une convention dont l'objectif est d'assurer au mieux la sécurité des riverains des passages à gué, en cas d'intempérie. Les quatre barrières seront fermées et ré-ouvertes par les services techniques de la ville de Vaison. Lecture de la convention. Vote pour à l'unanimité

6/ Défense extérieure contre l'incendie :

La Préfecture de Vaucluse nous rappelle que l'entretien et le bon fonctionnement des points d'eau incendie (PIE) sont de la responsabilité du Maire. Nous disposons de huit PIE et nous devons procéder annuellement au contrôle technique. A l'issue, un rapport est transmis au service départemental de secours et d'incendie (SDIS). M. le Maire souhaite déléguer cette compétence à un tiers. Vote pour à l'unanimité.

7/ Modification des horaires d'accueil du public de la mairie :

M. le Maire souhaite que la mairie soit fermée au public les lundis à compter du 2 novembre 2020 afin que la secrétaire dispose d'une journée sans être interrompue dans ses diverses tâches. Vote pour à l'unanimité.

8/ Désignation du délégué « collègue des élus » au CNAS (Caisse Nationale de l'Action Sociale) :

M. le Maire représentera les agents municipaux et la mairie lors de l'assemblée annuelle.

9/ Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – désignation d'un élu par secteur géographique :

Dans le cadre de la mise à jour du PCS, M. le Maire propose que la diffusion de l'information, en cas de catastrophe naturelle, soit réalisée par un élu en charge de son quartier, à savoir :

NOMS ELUS	QUARTIER
RAINERI Gérard	Avenue des Grandes Terres et chemin des Crêtes
BARNOUIN Karina	Avenue de Provence et avenue Granges de Fer
MORALES David	Chemin de Taulignan, chemin du Castellas, chemin du Puits et impasse des Mas des Vignes
POYOL Julie	Rue Léopold Roux
ABELY Michel	Les Grès
BOLLE Erick	Chemin Combe Frigaoule et chemin des Chênes Verts
COLIN Hubert	Chemin de l'Ousière, chemin Rochedouble et La Ramade
COLIN Patrick	Chemin de la Tuilière
DUTFOY Guillaume	Chemin des Pinèdes

DUTFOY Guillaume	Chemin des Pinèdes
MARCHWACKI Eric	Chemin de La Chapelle
REYNAUD Yohan	Rue de la Magdelaine et avenue de l'Ouvèze

Lors de la prochaine gazette, les villageois seront invités à retourner un coupon-réponse où ils pourront inscrire leurs coordonnées téléphoniques (mobile). En cas d'intempérie, ils recevront un message (SMS) de l' élu.

10/ Colis de fin d'année pour nos aînés :

Mesdames BARNOUIN et POYOL ont procédé au choix du fournisseur pour le colis. L'entreprise « Gourmets de Provence » a été choisie pour un montant de 1 380.00€ TTC. Cependant, il convient de revoir le mode de distribution afin de respecter les consignes sanitaires (covid-19). Les colis seront livrés au domicile des intéressés par les élus, durant les semaines 50 et 51.

NOMS ELUS	QUARTIER
RAINERI Gérard	Avenue Grandes Terres, chemins des Crêtes et l'Ousièze
BARNOUIN Karina et POYOL Julie	Chemins : Rochedouble, Castellas, Taulignan, La Chapelle, Chênes Verts, La Tuilière, rue de la Magdelaine avenues Provence et des Granges de Fer
MORALES David et COLIN Hubert	Chemin du Puits
REYNAUD Yohan	Avenue de l'Ouvèze

11/ Organisation de la commémoration de l'armistice 1918 :

Les associations patriotiques, villageois et élus seront attendus directement au Monument aux Morts du village à 09h00. Exceptionnellement, la cérémonie ne sera pas suivie d'une collation (covid-19).

12/ Décisions du Maire :

Vu la délibération du conseil municipal déléguant au Maire la compétence d'attribution des marchés inférieurs à 5 000€ HT, il convient d'informer l'assemblée des devis validés.

- Aménagement de la cuisine de l'école, chantier réalisé par ACCORD BOIS d'un montant de 4 200€ HT.
- Rideaux occultants de l'école, auprès de la Bergerie des Tissus, pour un montant de 1 455.33€ HT.

7/ Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

M. RAINERI Gérard, Maire

